

Joint venture companies



Projet de terminal d'exportation de GNL Canada

**Rapport annuel 2022-2023 à l'intention
de l'Agence d'évaluation d'impact du
Canada**

Table of Contents

Résumé.....	3
1. Systèmes de gestion.....	3
2. Activités durant l'année de déclaration.....	4
3. Consultation de la collectivité et des groupes autochtones et communications	4
4. Bilan relatif au respect des conditions.....	5

Résumé

GNL Canada Development Inc. (GNL Canada) construit une installation d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL) (le projet de GNL Canada) dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, plus précisément dans la municipalité de district de Kitimat et sur le territoire ancestral de la nation Haisla. Le projet de GNL Canada comprend une installation de production de GNL et une infrastructure de base connexe, des installations de stockage et de chargement maritime et une infrastructure et des installations temporaires pendant la construction.

Le projet de GNL Canada constitue une occasion unique pour la Colombie-Britannique et le Canada. Le projet de GNL Canada convertira la ressource abondante de gaz naturel du Canada en GNL aux fins d'exportation vers les marchés mondiaux. Le projet de GNL Canada a choisi les meilleures technologies, et met en œuvre des pratiques de conception et d'ingénierie de pointe.

Le 17 juin 2015, GNL Canada a reçu une déclaration de décision de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (maintenant connue sous le nom de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada [AEIC]), qui énonçait les conditions auxquelles le projet de GNL Canada devait se conformer. Le 6 avril 2021, les conditions existantes de cette déclaration liées aux mammifères marins ont été modifiées. Le présent rapport annuel fournit des informations à jour sur ces conditions pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (soit l'année de déclaration).

Le projet de GNL Canada est mené par GNL Canada, JGC Fluor BC GNL Joint Venture (JFJV) et divers sous-traitants. L'entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (IAC) de GNL Canada, JFJV, est chargé de la mise en œuvre des programmes environnementaux et des contrôles indiqués dans les permis, les licences, les approbations, les autorisations et les plans de gestion connexes pendant la construction. JFJV soutient également GNL Canada sur certains produits livrables afin de préparer les opérations; le transfert de JFJV vers GNL Canada aura lieu avant le début des opérations. GNL Canada doit également superviser certaines parties du travail, en dehors du champ d'action du JFJV.

1. Systèmes de gestion

Le projet de GNL Canada s'est engagé à respecter des normes élevées en matière de conformité et de gestion environnementale pour l'ensemble de ses activités. Le système de gestion en hygiène, santé, sécurité et environnement (HSSE) du projet de GNL Canada fournit une structure de HSSE systématique comportant un cadre de travail, des principes, des normes, des lignes directrices, des plans précis, des marches à suivre et des processus. Le système de gestion de la conformité aux fins d'exécution du projet de GNL Canada, un élément de son système de gestion en HSSE, fait état des mécanismes en place pour veiller à ce que des mesures soient prises à l'égard des conditions énoncées dans la déclaration de décision de l'AEIC, qu'un suivi soit effectué et que le tout soit documenté.

Dans le cadre d'une gestion adaptative, GNL Canada réévalue constamment ses mesures d'atténuation et de surveillance pendant la construction pour s'assurer que les travaux respectent les exigences réglementaires et les engagements du projet.

Durant la phase de construction, JFJV supervise la mise en œuvre du programme de contrôleur environnemental. Ses spécialistes de l'environnement prennent en charge la plupart des activités connexes liées au projet, notamment l'embauche d'un professionnel de l'environnement qualifié pour surveiller les travaux et évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en continu. Les contrôleurs environnementaux ont l'autorité nécessaire pour interrompre les travaux si les mesures d'atténuation ne sont pas suffisantes ou en cas de non-respect de l'exigence. Les activités liées au contrôle environnemental sont également assurées par des professionnels et des entrepreneurs en environnement qualifiés de GNL Canada.

2. Activités durant l'année de déclaration

Pendant cette année de déclaration, les activités de construction ont compris (mais sans s'y limiter) la « mise à la verticale » du site, sans oublier la livraison et l'installation des équipements, des sous-stations et des modules, facilitées par les opérations de l'installation de déchargement des produits.

Les activités d'exploitation au cours de cette année de déclaration ont été associées à des tâches de planification/préparation, y compris des évaluations techniques et des modélisations visant à soutenir l'élaboration des demandes de permis.

Aucune activité de mise hors service n'a eu lieu au projet de GNL Canada durant l'année visée par le rapport.

3. Consultation de la collectivité et des groupes autochtones et communications

Le projet de GNL Canada s'est engagé à communiquer avec les groupes autochtones et les communautés locales de façon transparente et à les consulter fréquemment (Kitimat et Terrace). L'information et la rétroaction reçues sont essentielles pour le projet de GNL Canada. Le programme de dialogue et de communication du projet de GNL Canada repose sur un engagement précoce afin de faciliter une approche de gestion adaptative, qui permet de recueillir les commentaires, les préoccupations et les questions, et d'y répondre. La communication de l'information et la demande de rétroaction se font par l'intermédiaire d'un éventail de moyens : site Web, bulletin InFocus, médias sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn), ligne téléphonique, courriel et journées portes ouvertes. Ces moyens ont été mis en place à la suite de suggestions reçues de groupes autochtones, d'intervenants et de résidents.

Le projet de GNL Canada continue à participer au processus de rétroaction de la collectivité afin de fournir à la collectivité un moyen constant et transparent de poser des questions, de soulever

des préoccupations et de déposer des plaintes, auxquelles il a toujours répondu en temps opportun.

Le projet de GNL Canada s'est engagé à veiller à ce que les groupes autochtones qui pourraient être touchés par le projet soient consultés au sujet des processus, des activités, des permis et des conditions. Le responsable principal des relations avec les autochtones de GNL Canada pour chacun des groupes autochtones sert de personne-ressource unique. Au cours de l'année de déclaration, les groupes autochtones ont été consultés au moment de la mise à jour de plusieurs plans et processus du projet de GNL Canada.

4. Bilan relatif au respect des conditions

Les terres entourant le projet de GNL Canada renferment une variété d'habitats terrestres, aquatiques et humides qui abritent des populations d'animaux et de poissons. Ces écosystèmes sont non seulement importants pour l'équilibre naturel, mais aussi pour les résidents et les groupes autochtones, qui ont besoin de l'environnement à des fins récréatives et traditionnelles.

A) Protection et habitat des poissons et des amphibiens

Le projet de GNL Canada détient quatre autorisations en vertu de la Fisheries Act : trois portent sur l'eau douce (FAA1, FAA2 et FAA3) et une porte sur le milieu aquatique.

Durant l'année de déclaration, des activités ou des modifications ont été effectuées aux fins de compensation pour la perte d'habitat des poissons (bassin 1 du centre d'hébergement de la main-d'œuvre) en lien avec l'autorisation 15-HPAC-00918 au centre d'hébergement de la main-d'œuvre (FAA1). GNL Canada a communiqué avec les parties prenantes requises, y compris le MPO et le district de Kitimat, afin d'obtenir le projet de restauration de la crique Sumgas afin de satisfaire aux exigences en matière de compensation.

Les travaux d'entretien et de réparation autorisés associés à la norme 16-HPAC-00220 (« ALP2 ») ont été effectués dans le chenal secondaire sud de la rivière Kitimat (KRSC) et dans le chenal de réalignement de la crique Anderson, où ils se sont achevés. L'évaluation de la passe à poissons de la crique Anderson a eu lieu et des plans sont en cours d'élaboration pour mettre en œuvre des améliorations durant le créneau de travail au fil de l'eau de 2023. Pendant l'année visée par le rapport, on a surveillé l'efficacité des mesures à la brèche de la digue de la crique Moore, la rectification des criques Anderson et Beaver, la passe à poissons de la crique Anderson, le chenal secondaire de la crique Anderson, l'étang 3 du centre d'hébergement de la main-d'œuvre (CVL), le chenal secondaire nord de la rivière Kitimat et la zone de restauration du marais salant. Des activités d'entretien consistant au retrait des débris ligneux ont été menées au ponceau 3 de l'entrée du chenal secondaire sud de la rivière Kitimat (KRSC).

Les activités associées à l'ALP 16-HPAC-01079 (« ALP3 ») au cours de l'année de déclaration comprenaient la prise d'eau de la rivière (RWI) et le pipeline RWI, ainsi que la construction du pont

à chevalets de la ligne de charge du GNL. Une surveillance de l'efficacité liée à la FAA 3 sur un an a été effectuée au chenal secondaire de la crique Moore et à l'étang 2 du centre d'hébergement de la main-d'œuvre (CVL).

Les mesures d'atténuation décrites dans l'autorisation l'ALP 15-HPAC-00585 relative au milieu aquatique et l'application connexe ont été respectées au cours de la saison de dragage. Un contrôleur environnemental qualifié était présent pendant toutes les activités de construction en milieu aquatique et de dragage. Pendant l'année visée par le rapport, des activités de battage de pieux au marteau et par vibrofonçage en milieu aquatique ont eu lieu. Les vibrofonçeurs ont été généralement utilisés, tandis que le marteau de battage a été utilisé pour des raisons géotechniques lorsque nécessaire. La surveillance des bruits sous-marins, de la qualité de l'eau et des mammifères marins par le programme des observateurs de mammifères marins (MMO) a été entreprise pour tous les travaux réalisés dans l'eau, selon les besoins.

Durant l'année visée par le rapport, les activités de récupération et de déplacement des poissons ont eu lieu pendant l'isolation des diverses voies navigables en vue de permettre des dérivations et des activités de réparation du site. Durant l'année visée par le rapport, environ 192 222 poissons ont été récupérés dans les zones de récupération. Les espèces de poissons variaient selon les types d'habitats où se faisait la récupération et comprenaient des salmonidés et des épinoches. Pendant l'année de déclaration, des activités de récupération et de déplacement d'amphibiens ont également eu lieu; environ 138 961 amphibiens ont été récupérés, notamment des crapauds de l'Ouest, des salamandres à longs doigts et des salamandres foncées. Tous les poissons et les amphibiens libérés ont été relâchés dans un habitat de type et de qualité similaires et en tenant compte des efforts futurs de construction et de récupération afin de minimiser la manipulation répétée des espèces.

Durant l'année de déclaration, un incident a été signalé en lien avec la Fisheries Act.

B) Terres humides

Au cours de l'année de déclaration, GNL Canada a effectué son évaluation annuelle des terres humides adjacentes, qui n'a révélé aucun effet négatif aux terres humides adjacentes découlant de la construction.

Toutes les terres humides de compensation ont été construites et rendues opérationnelles en 2021. Une surveillance de l'efficacité a été effectuée sur un large éventail d'habitats, y compris les étangs 1 et 2 du CVL, les sites hors chenal des criques Anderson et Beaver ainsi que les marais salants de la baie Minette.

C) Oiseaux migrateurs

Les activités de défrichage ont été limitées durant l'année de déclaration. Lorsque le défrichage a eu lieu pendant les périodes de reproduction, des dénombrements d'oiseaux ont été effectués

avant la perturbation des lieux afin de s'assurer qu'aucun nid potentiellement actif n'était présent dans la zone de construction; tous les nids repérés ont par la suite été protégés par la mise en œuvre de zones tampons. Les nids actifs sont surveillés à distance afin de confirmer et de suivre leur situation et de s'assurer que les activités de construction dans le voisinage ne troublent pas la nidification et l'envol. La zone tampon ne peut être supprimée qu'une fois que le professionnel de l'environnement qualifié a déterminé que le nid n'est plus actif et qu'il n'existe aucun autre nid.

Pendant l'année visée par le rapport, 24 dénombrements de nids d'oiseaux avant la perturbation des lieux ont été effectués pour le projet de GNL Canada. Tout au long du projet, 20 nids actifs ont été trouvés au moyen de dénombrements de nids d'oiseaux avant la perturbation des lieux et de l'identification par les contrôleurs environnementaux et les travailleurs sur diverses installations du projet. Durant l'année de déclaration, aucun habitat du guillemot marbré d'importance élevée ou modérée n'a dû être retiré.

Au cours de cette même année, on a relevé trois déclarations volontaires faites à Environnement et Changement climatique Canada/Service canadien de la faune en lien avec les oiseaux migrateurs.

D) Santé humaine

Le projet de GNL Canada s'est engagé à gérer le bruit et les émissions dans l'atmosphère durant les activités liées au projet et a pris des mesures pour mettre en place des mécanismes d'atténuation, selon les besoins, par l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion environnementale. Une plainte liée au bruit a été déposée au cours de l'année de déclaration; cependant, après une enquête approfondie, il a été déterminé qu'elle n'était pas attribuée aux activités du projet.

E) Sites archéologiques et patrimoniaux

Le projet de GNL Canada a identifié une zone d'importance archéologique ou culturelle, qui a été déplacée au cours de l'année de déclaration précédente. Il n'y a pas eu de découvertes fortuites au cours de l'année de déclaration.

F) Accidents et défaillances

Aucun accident ni aucune défaillance ne sont survenus au projet de GNL Canada durant l'année visée par le rapport.